

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés 	
<p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	Gare Routière de Montélimar, Rue Olivier de Serres, 26200 Montélimar 44.560003, 4.745104
<p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	Gare Routière de Valence, 48 Rue Denis Papin, 26000 Valence 44.926909, 4.892386

1 « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

2 Extrémité 1 de la liaison concernée

3 Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire MONTELIMAR - VALENCE
Temps de parcours (en heures et minutes)	50 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n°2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence MONTELIMAR - VALENCE

Pièce jointe n°1

Itinéraire MONTELMAR – VALENCE



Pièce jointe n°2

Fréquence MONTE LIMAR – VALENCE

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itineraire	Départs de Montélimar vers Valence	Départs de Valence vers Montélimar
Lundi	08 :20	19 :40
Mardi	08 :20	21 :40
Mercredi	08 :20	21 :40
Jeudi	08 :20	21 :40
Vendredi	08 :20	21 :40
Samedi	08 :20	19 :40
Dimanche	09 :50	21 :40
Offre par trajet	53 places	53 places